



ARRETE N° 2026-319
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Changement de poteau Télécom
Côte Vassal au n°246 bis
Du 15 Avril au 13 Mai 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 22136,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande de Mme Mounia JAMIL de Société RMH Télécom – 50 bis rue du Faubourg Figuerolles – 34070 Montpellier, de réglementer la circulation afin de procéder à un remplacement de poteau place par place, côte Vassal au n°246 bis, du Mercredi 15 Avril au Mercredi 13 Mai 2026, entre 8h00 et 18h00,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société RMH Télécom est autorisée à réglementer la circulation afin de procéder à un remplacement de poteau place par place, côte Vassal au n°246 bis, du Mercredi 15 Avril au Mercredi 13 Mai 2026, entre 8h00 et 18h00.

ARTICLE 2 : La chaussée pourra être rétrécie et limitée à 30 km/h, aux dates et horaires citées dans l'Article 1, afin de permettre à la Société intervenante d'effectuer l'intervention.

ARTICLE 3 : Aucun terrassement ne sera effectué par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mises en place par la Société intervenante.

ARTICLE 7 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Avril 2026

Le Maire,

Nicolas PUBREUIL